

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



République Algérienne Démocratique et Populaire

**Ministère de l'Industrie et des Mines**

**Division de la Qualité et de la Sécurité  
Industrielle**

*Cahier des charges*

*Relatif à la sélection des organismes d'évaluation de la  
conformité « OEC » au fonds d'aide de l'Etat à  
l'accompagnement et à l'accréditation, selon les normes  
ISO/CEI/17025, ISO/CEI/17020, ISO/ 15189,  
ISO/CEI/17065, ISO/CEI/17021, ISO/CEI/17024*

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de la politique nationale de la promotion de la qualité et le développement d'un système d'accréditation, ayant pour objectif l'encouragement des organismes d'évaluation de la conformité, par l'octroi d'une aide financière pour l'accréditation selon les standards nationaux et internationaux qui permettra, à terme, l'établissement de la confiance dans les prestations de ces organismes entre les opérateurs, les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics, et ce, par la mise en place d'un réseau de laboratoires ,d'organismes d'inspection et de certification accrédités au service de l'économie nationale.

### **I. OBJET :**

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les règles générales pour la sélection des organismes d'évaluation de la conformité à l'accès au fonds d'aide de l'Etat à l'accréditation intitulé « **Fonds de la Promotion de la Compétitivité Industrielle** » selon les normes nationales et internationales sus citées.

### **II. CONDITION D'ELIGIBILITE :**

Ne sont concernés que les organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, organismes d'inspections, organismes de certification) de droit Algérien, ayant exercés aux moins une année .

### **III. DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. Deux copies conformes du registre de commerce ;
2. Deux copies conformes du numéro d'identification fiscale (NIF) ;
3. Deux copies conformes du numéro d'identification statique (NIS) ;
4. Deux copies du statut.
5. Une attestation de mise à jour de la sécurité sociale (CNAS) ;
6. Une fiche de présentation de l'organisme selon le modèle de **l'annexe I** ;
7. Une demande de candidature établie par le premier responsable de l'organisme ;
8. Le bilan annuel de l'organisme.

Les dossiers de candidature à la présélection peuvent être déposés ou adressés par courrier recommandé à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Industrie et des Mines**  
**Division de la Qualité et de la Sécurité Industrielle**  
**Immeuble le Colisée, 2 rue Ahmed bey – Alger.**  
**Tél : 021-23-95-06 / Fax : 021-23-94-28/88**  
**E-mail : [www.mdipi.gov.dz](http://www.mdipi.gov.dz)**

#### **IV. CHAMP D'APPLICATION :**

Le programme d'aide est destiné aux organismes activant dans le domaine de l'évaluation de la conformité intéressés par l'obtention d'une accréditation ALGERAC, selon les normes :

- Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais ISO/CEI/17025 ;
- Laboratoires de biologie médicales – exigences concernant la qualité et la compétence ISO/15189 ;
- Evaluation de conformité-Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection ISO/CEI/17020 ;
- Evaluation de la conformité-Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management : ISO/CEI/17021 ;
- Evaluation de la conformité-Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services ISO/CEI/17065 ;
- Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes ISO/CEI/17024.

#### **V. CHOIX DE L'ORGANISME ACCOMPAGNATEUR :**

L'organisme qui souhaite s'engager dans un processus d'accompagnement à l'accréditation et bénéficier des aides financières prévues, choisira et établira un contrat après négociation, avec un des bureaux d'études pour l'accompagnement.

Le bureau accompagnateur doit remplir les conditions suivantes :

- Un bureau de droit algérien ;
- Ayant un effectif de deux personnes au minimum ;
- Une preuve de compétence significative de ses consultants dans le domaine de l'OEC demandeur de l'accompagnement ;
- Une preuve de maîtrise par ses consultants, des exigences des référentiels d'accréditation, objets de la demande d'accompagnement ;
- Une connaissance des procédures et processus d'accréditation d'ALGERAC prouvée par une attestation de formation délivrée par ce dernier.

## **VI - NATURE DES MESURES INCITATIVES :**

Les aides financières prévues sont :

- **Une contribution de l'Etat à raison de 80%** du coût en dinars, du contrat d'accompagnement pour l'accréditation dans la limite de (02) million de dinars.
- **Une contribution de l'Etat à raison de 80%** du coût en dinars, de l'accréditation, dans la limite d'un million cinq mille de dinars (1.5) de dinars.

- **MODALITES D'EXECUTION**

Le délai maximum autorisé pour l'ensemble des prestations est fixé à **dix huit (18) mois**. A la demande de l'organisme concerné, un délai supplémentaire de **six (06) mois**, est accordé sur la base d'un avenant.

Une convention entre le Ministère chargé de la normalisation et l'Entreprise ou l'organisme bénéficiaire de l'aide, fixera les droits et obligations des deux parties, au titre de l'aide financière accordée pour l'accompagnement, ainsi que pour l'accréditation et prendra effet à compter de la date de signature.

Tout organisme ayant entamé le processus d'accompagnement et d'accréditation et ou de renouvellement, avant la signature de la convention ne pourra pas bénéficier du remboursement.

***Important : les dossiers complets seront traités dans la limite des financements disponibles et dans l'ordre de leur réception après examen.***

## ANNEXE I

### 1. INFORMATIONS GENERALES

Dénomination :

Sigle :

N° identification fiscale :

Statut juridique :

Capital social :

Date de création :

Adresse du siège :

Téléphone :

Fax :

Site web :

E-mail :

Lieu(x) de production :

Début de l'activité :

Nom et Prénoms du Gérant ou Responsable:

### 2. DOMAINE D'ACTIVITE:

Nature des produits, les capacités de production, la gamme des produits ...etc.  
(pour les entreprises de production)

Nature des prestations et services (pour les organismes et entreprises de services).

### 3. L'INVESTISSEMENT DANS LES ACTIVITES PRINCIPALES DES TROIS DERNIERS ANNEES (en millions de DA).

Année	n-2	n-1	n
Investissements			

### 4. LES EFFECTIFS :

Année	n-2	n-1	n
Cadres (a)			
Maîtrise (b)			
Exécution (c)			
Effectif des permanents (d)= a+b+c			
Taux d'encadrement (a/d)			

**5. EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS :**

<b>Année</b>	<b>n-2</b>	<b>n-1</b>	<b>n</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>			
<b>Valeur ajoutée</b>			
<b>Exportations</b>			
<b>Autres</b>			

**Autres informations jugées utiles :**

.....

.....

.....

.....

.....